

A LIRE DANS CE NUMERO

- L'accès des petits salariés à la propriété est-il possible?* P. 2
Nécessité du dirigisme économique P. 3
Les demandes syndicales dans l'industrie des produits chimiques P. 4
Le 31 mars, votez pour P. 5
In the Coming Elections Vote For P. 5
English Section P. 7-8



Vol. XXXIV — No 12

Ottawa, 28 mars 1958

Ordonnance réclamée pour régir le commerce de détail dans la région de Montréal

Un salaire minimum de \$1.00 l'heure — La semaine de 40 heures avec rémunération au taux de salaire et demi pour les heures supplémentaires — 2 semaines de vacances payées

Le Syndicat National des Employés du Commerce de Montréal vient de demander l'émission d'une ordonnance spéciale pour régir les commerces de détail de la région de Montréal, à l'exception du commerce de l'alimentation.

Cette demande a été faite par le syndicat du Commerce lors d'une rencontre entre les membres de la Commission du salaire minimum et les membres des trois exécutifs des syndicats du

Commerce de Montréal qui étaient dirigés par les présidents de ces syndicats, M. Jean Riopel, président du Syndicat des employés de la maison Dupuis Frères; Mlle Madeleine Brosseau, présidente de la section du ma-

gasin et M. Michaud, président de la section du Comptoir postal.

M. Gérard Picard, président général de la CTCC, qui accompagnait la délégation, s'est fait le porte-parole des travailleurs concernés pour expliquer les raisons d'une telle demande et fournir les détails demandés par les membres de la Commission du salaire minimum.

Les détails de l'ordonnance

D'après la demande faite par le Syndicat qui a reçu d'ailleurs l'appui de la Fédération nationale du Commerce et de la CTCC, cette ordonnance couvrirait, dans l'île de Montréal et un rayon de 25 milles, tous les commerces de détail, à l'exception de l'alimentation, sauf si le commerce d'a-

limentation est nécessairement relié au commerce principal.

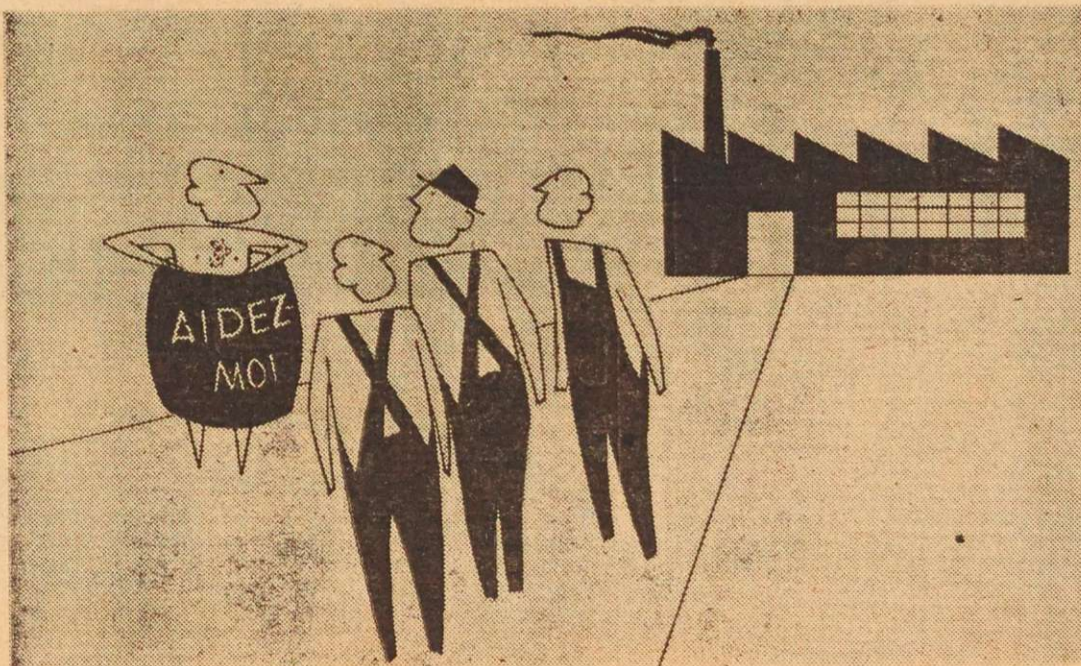
Les conditions

L'ordonnance réclamée par le syndicat fixerait le salaire minimum de tout salarié du commerce à \$1.00 l'heure pour une semaine normale de 40 heures avec rémunération à temps et demi pour tout travail supplémentaire, quel que soit le mode de rémunération.

En ce qui concerne les vacances, tout employé qui compte une année de service ou plus, pour un même employeur, aurait droit à deux semaines de vacances payées.

Cette ordonnance, si elle est mise en vigueur, le sera pour une durée de deux années.

LA PROPAGANDE DE LA DOMINION TEXTILE



Ne vous en faites pas les gars ! C'est un truc de la compagnie avant les prochaines négociations !"

Conciliation entre le Syndicat des Débardeurs et Saguenay Terminals Ltd

Le ministre fédéral du travail, l'honorable Michael Starr, a désigné un conciliateur qui est venu à Port-Alfred pour tenter de régler le différend qui oppose le Syndicat national des débardeurs de la Baie des Ha! Ha! et la compagnie Saguenay Terminals Limited. Il s'agit de monsieur Raoul Trépanier au service du ministère fédéral du travail à Montréal qui est venu dans la région mardi le 25 mars.

Rappelons que le différend entre la compagnie et le syndicat porte sur environ trente demandes concernant les conditions de travail des débardeurs alors que la question des salaires, des vacances, du service continu, du règlement des griefs et des droits de la gérance est déjà réglée.

Messieurs Frank Dagg, J. N. Claveau et Louis Torresan représentent la compagnie. Le syndicat est représenté par M. Robert Auclair et l'exécutif du syndicat des débardeurs.

LES IDEES EN MARCHÉ

L'accès des petits salariés à la propriété est-il possible ?

Dans un récent article intitulé "qui supporte le fardeau fiscal ?" (Devoir — 15 mars 1958), M. Roland Parenteau, économiste, cite le chiffre de \$3,294 dollars comme revenu annuel moyen des salariés canadiens. M. Parenteau nous prévient lui-même que les moyennes qu'il cite sont tirées des rapports d'impôt des contribuables, et qu'elles proviennent comme telles, de sources incomplètes. Cependant, en regard du problème qui nous intéresse, il semble qu'on puisse utiliser ce chiffre de \$3,294 dollars en toute sécurité. Un responsable d'organisme ouvrier, consulté sur le salaire moyen de son milieu, l'établissait entre \$60 et \$80 dollars par semaine, ce qui donne une moyenne annuelle très proche parente des chiffres tirés de "Taxation Statistics".

Un père de famille dont le revenu n'excède pas \$3,300 dollars par année peut-il devenir propriétaire d'une maison ? Telle sera donc, concrètement, la question posée à la prochaine émission des Idées en Marche.

L'épargne semble être, pour le petit salarié, la première condition d'accès à la propriété. Mais, peut-on épargner avec un salaire de 60 à 80 dollars par semaine quand on a la charge d'une famille ?

La loi nationale de l'habitation, administrée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement assure aux aspirants-propriétaires des prêts allant jusqu'à 90% de la valeur d'emprunt des propriétés et elle a été modifiée au cours de la dernière session de telle sorte que le service de la dette hypothécaire puisse atteindre 27% du revenu de l'emprunteur... Cela signifie, par exemple, qu'on peut emprunter \$9,000 dollars avec un revenu annuel de \$3,450. Cependant, la preuve est faite que la masse des salariés remplissant ces conditions n'ose pas se risquer dans une telle aventure. Pour quels motifs ? Des statistiques publiées par la Société d'Hypothèques et de Logement pour le 3e trimestre de 1957, démontrent que le montant moyen des prêts de la corporation s'élève chaque année et que le revenu moyen des emprunteurs qui était de \$4,803 dollars en 1953, atteint en 1957 le montant de \$5,943. Les petits salariés peuvent emprunter. Ils ne le font pas. Le fardeau qu'un tel emprunt leur met sur les épaules pour 25 ou 30 ans dépasserait-il leurs possibilités ? Un emprunt de \$9,000 dollars signifie un déboursement mensuel, pendant 25 ans, de \$57.58 plus 1/12 des taxes annuelles attachées à la propriété. C'est une somme élevée, mais si on la met en parallèle avec le taux actuel des loyers et les immenses avantages de la propriété familiale, les proportions du risque encouru semblent diminuer.

Le système coopératif a été pour plusieurs petits salariés la planche de salut. Des expériences très intéressantes ont été tentées un peu partout, avec beaucoup de succès. Depuis la guerre jusqu'en 1950, un tiers des logements construits dans la province de Québec l'auraient été selon la formule coopérative. Mais, d'après un rapport préparé en 1953 par la Conférence Catholique Canadienne du Bien-Être, "ceux qui réussissent à se construire, même en coopérative, ont généralement un revenu plus élevé que la moyenne. Le problème de l'accès des petits salariés à la propriété est donc loin d'être résolu.

Soyons à l'écoute jeudi soir, le 3 avril, à la TV (10:30 heures) et vendredi soir, le 4 avril, à la Radio (9:00 heures) pour voir quelles lignes d'action proposeront les invités de Radio-Canada à qui l'on demandera : "La propriété est-elle accessible aux petits salariés ?". Le forum des Idées en Marche est réalisé par Radio-Canada, en collaboration avec l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes.

NE MANQUEZ PAS

"La Vie Ouvrière"

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:

JEAN-PAUL LEFEBVRE

GEORGE LAHAISE: réalisateur

COMMENTATEUR:

PHILIPPE

VAILLANCOURT.

Le Barreau propose des amendements à la Loi des relations ouvrières

Lors de son congrès général annuel, le Barreau de la province de Québec a proposé des amendements importants aux lois ouvrières, notamment à la Loi des relations ouvrières et à la Loi des différends ouvriers.

L'une des plus importantes résolutions adoptées par le Barreau vient appuyer l'une des principales revendications du mouvement ouvrier. Elle recommande que la "Loi des relations ouvrières soit amendée de façon à ce que l'employeur trouvé coupable d'avoir congédié un employé pour activités syndicales soit tenu de le reprendre à son emploi sans per-

dre de salaire". L'on sait qu'à l'heure actuelle, la sanction consiste en une amende maximum de \$100.00 mais la loi n'oblige pas l'employeur à reprendre son employé.

De la sorte, les travailleurs, surtout en période d'organisation syndicale, sont craintifs et refusent souvent de faire partie du syndicat parce qu'ils craignent de perdre leur emploi. Avec la garantie offerte par l'amendement proposé par le Barreau, cette crainte disparaîtrait.

Le Barreau demande également que l'on clarifie l'article 4 de la Loi des différends ouvriers en précisant si le mot "différend" est limitatif aux seuls huit exemples qui sont exprimés dans la

loi ou si, au contraire, le mot différend peut s'appliquer à d'autres cas que ceux qui sont énumérés. A l'heure actuelle, les tribunaux d'arbitrage interprètent différemment la portée de cet article.

La troisième requête du Barreau veut que le ministère du Travail publie toutes les sentences arbitrales et les décisions de la Commission des relations ouvrières.

Une autre requête veut également que l'ordonnance d'un juge dans le cas d'une injonction ne soit valable que pour quatre jours et que l'enquête et audition au mérite de la requête soient plaidées dans les 30 jours.

Le Ministère du Travail se lave les mains de ce qui se passe à la Chute-des-Passes

Dans un télégramme envoyé au Syndicat de la Construction du Lac-St-Jean, le sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay, a précisé que son département n'enverrait pas de conciliateur à la Chute-des-Passes, étant donné que les parties n'avaient pas prévu, dans leur convention de travail, l'intervention d'un conciliateur pour régler les différends qui peuvent survenir pendant la durée de la convention.

Depuis trois semaines, le syndicat demande l'intervention d'un conciliateur. Dès la demande faite par le syndicat, le conciliateur, M. Noël Bérubé, avait répondu qu'il serait à la Chute-des-Passes quand l'avocat de la compagnie, Me Noël, serait sur les lieux. Il avait fixé son rendez-vous, pour le mercredi 5 mars.

Le 4 mars, l'appel du syndicat se fait plus pressant:

Un télégramme envoyé par le syndicat à M. Gérard Tremblay, à M. Noël Bérubé et à Me Albert Côté, conseiller technique de la Fédération du Bâtiment, se lisait comme suit:

"Perini McNamara-Quémont Construction Company n'a pas encore accepté de rencontrer les représentants syndicaux tel que promis — Réprésailles commencées par compagnie — 20 travailleurs congédiés, y compris président du syndicat de la Chute-des-Passes — Grave intimidation de la part des constables de l'Aluminium Co. Ltd. — Espérons que conciliateur Noël Bérubé sera demain à Chute-des-Passes tel que promis et entendu —

Le 5 mars, le conciliateur n'était pas encore sur les lieux pendant que la compagnie continuait ses services contre les travailleurs ainsi qu'en fait foi le télégramme suivant encore adressé au sous-ministre du Travail:

"47 travailleurs congédiés le 3 mars, 35 autres congédiés à 3.00 p.m., le 4 mars STOP Congédiements se continuent STOP Officiers et responsables du syndicat particulièrement visés STOP Demandons si la loi s'applique à Chute-des-Passes STOP Conciliateur sera-t-il en fonction à Chute-des-Passes aujourd'hui ?"

Comme on le sait, les travailleurs après avoir demandé l'intervention d'un conciliateur et avoir reçu l'assurance que M. Bérubé serait là, le 5 mars, allaient être déçus car le sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay, les avisa, ce jour-là, qu'ils ne devaient pas attendre de concilia-

teur.

La réaction syndicale ne se fait pas attendre. Le 6 mars, le syndicat accusait le ministère du Travail de se laver les mains et de ne pas appliquer la Loi des Différends ouvriers:

"Déplorons que ministère du Travail se lave les mains quand travailleurs à Chute-des-Passes sont brimés STOP Avions déjà avisé ministère que compagnies Perini-McNamara-Quémont prenaient tous les moyens pour retarder règlement des griefs STOP Trouvons étrange que dans les circonstances Loi des Différends ouvriers ne soit pas appliquée STOP Travailleurs se demandent si les lois ne sont faites que pour être respectées par les faibles" STOP

La Loi des Différends ouvriers prévoit en effet que le ministère du Travail dépêchera sur les

lieux de tout conflit ouvrier un officier de son département pour faire enquête et trouver un terrain d'entente.

Non seulement le ministère a-t-il appris qu'il y a un conflit à la Chute-des-Passes, mais le syndicat lui-même a demandé son intervention. Pourquoi le ministère n'agit-il pas ?

Il est clair que le refus du ministère du Travail d'agir ne peut que servir les intérêts de la compagnie. Les travailleurs sont isolés, ils sont privés des services de leurs organisateurs auxquels la compagnie refuse des laissez-passer; ils sont privés de la protection de la Loi puisqu'on refuse qu'elle s'applique; pendant ce temps, les congédiements, les brimades, les mauvais traitements se continuent.

Jusqu'à quand abusera-t-on de la patience des travailleurs ?

ASSURANCE-GROUPE



Ayez toujours l'oeil
SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE
ASSURANCE-VIE
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS:



Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron
Québec333 Est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.



MM. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal; Louis Laberge, président du Conseil du Travail de Montréal et Gérard Picard, président de la CTCC, photographiés lors de l'assemblée convoquée à Montréal pour protester contre l'inertie des pouvoirs publics devant la crise du chômage et pour étudier les moyens à prendre pour assurer le plein emploi.

Les syndiqués de Sorel ont fait leurs demandes aux candidats du 31 mars

Lors d'une rencontre organisée par le Conseil central des syndicats nationaux de Sorel, les travailleurs ont formulé des demandes très précises aux candidats en lice pour l'élection fédérale du 31 mars.

Outre des revendications pour enrayer le chômage, concernant l'impôt sur le revenu, la sécurité sociale, l'assurance-chômage, un service de placement pour les jeunes, les syndiqués de Sorel ont insisté pour la constitution d'une marine

marchande canadienne et la canalisation du Richelieu.

A ce sujet, les syndiqués de Sorel disent qu'un chenal de 17 pieds dans la rivière Richelieu donnerait de l'emploi indirectement à des milliers de travailleurs et aiderait nos exportateurs et nos manufacturiers à faire face à la concurrence étrangère. Le mémoire précise que la voie la plus directe pour le marché du minerai de fer de Havre St-Pierre et le minerai de titane vers les ports de l'Atlantique est la rivière Richelieu. Le mémoire souligne également que le chômage est aigu à Sorel et que 3,140 personnes retirent des prestations le 13 mars 1958, soit 22 p. 100 de la main-d'oeuvre.

Le chômage

Outre le palliatif de l'assurance-chômage dont les prestations devraient être augmentées et payées durant toute la durée du chômage et à tous les salariés, le Conseil central de Sorel est d'avis que le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures d'urgence en vue d'établir une politique de plein emploi: l'un des éléments de base de cette politique, c'est l'augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des impôts et l'amélioration des mesures de sécurité sociale.

L'exemption de base pour les célibataires devrait être portée de \$1,000 à \$1,500 et à \$3,000 pour les personnes mariées; de plus les dégrèvements par enfant devraient être de \$400.00 par année.

En ce qui concerne la sécurité sociale, le Conseil central de Sorel demande une augmentation de la pension universelle de vieillesse à \$80.00 par mois et la fixa-

tion de l'âge de la retraite à 60 ans; quant aux allocations familiales, le taux minimum devrait être de \$8.00 par enfant et le taux maximum de \$13.00 afin de redonner à cette mesure la valeur économique et sociale qu'elle avait lors de son adoption.

Une marine marchande

Afin de protéger notre économie nationale et plus particulièrement notre industrie des chantiers maritimes, le Conseil central de Sorel est d'avis que le gouvernement fédéral devrait:

1) restreindre le commerce du cabotage et le commerce fluvial du Canada à des navires enregistrés, construits, réparés et maintenus au Canada;

2) que le gouvernement mette en oeuvre immédiatement un plan pour l'organisation d'une marine marchande canadienne et que la flotte marchande canadienne actuelle soit modernisée;

3) qu'une politique nationale de navigation soit adoptée afin que la marine marchande canadienne soit encouragée par des subsides versés à condition que les navires soient construits, réparés et entretenus dans les chantiers maritimes canadiens;

4) que la portée de la loi de la Commission maritime soit amendée de façon à prévoir une représentation ouvrière et à permettre à cette agence de mettre à exécution un programme d'aide et d'assistance au commerce maritime et à l'industrie de construction maritime au Canada;

5) finalement, que l'industrie de la construction et de réparation maritime soient soumises au Code National du Travail grâce auquel de justes normes minimales de travail seraient possibles sur un plan national.

Le dirigisme économique est nécessaire pour assurer le plein emploi

C'est ce que formulait M. Gérard Picard, lors d'une assemblée contre le chômage à Montréal la semaine dernière — L'appui des travailleurs est nécessaire aux centrales syndicales pour faire agir les gouvernements

Les dirigeants des centrales syndicales de Montréal ont réclamé l'appui des travailleurs et plus particulièrement celui des chômeurs pour réclamer des gouvernements des mesures destinées à assurer le plein emploi au Canada.

Cette réunion convoquée par le Conseil du Travail de Montréal et le Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, avait pour but de protester contre le chômage actuel et d'aviser aux moyens à prendre pour assurer le plein emploi.

Parlant devant quelque 800 personnes en la salle des Charpentiers-menuisiers, les divers orateurs, dont MM. Gérard Picard, président de la CTCC et Roger Provost, président de la FTQ, ont réclamé l'intervention de l'Etat pour assurer le plein emploi. MM. Horace Laverdure, président du Conseil central et Louis Laberge, président du Conseil du Travail de Montréal, présidaient conjointement cette réunion.

Le dirigisme économique

MM. Picard et Provost ont tous deux réclamé le dirigis-

me économique pour assurer la prospérité et le plein emploi. Le régime capitaliste actuel, dit M. Provost ne veut pas assurer le plein emploi. Il a déclaré que les employeurs font actuellement des mises-à-pied tout simplement pour bloquer les demandes syndicales. Si la production existait effectivement, ajoute M. Provost, le coût de la vie diminuerait alors qu'il ne cesse d'augmenter.

M. Picard a réclamé l'application du dirigisme économique là où c'est nécessaire pour assurer la paix sociale et le bien commun. Le régime économique actuel ne peut pas réaliser le plein emploi parce qu'il est axé sur le profit. Il appartient donc à l'Etat de diriger l'économie en vue d'assurer le plein emploi.

Il a été décidé de rencontrer les autorités municipales de Montréal pour leur faire part des besoins des travailleurs et de suivre attentivement le travail des députés élus le 31 mars afin de s'assurer qu'ils adoptent une politique de plein emploi.

Pour renflouer l'économie avec du pouvoir d'achat

Une baisse des prix et une augmentation du pouvoir d'achat vont former la base des demandes que vont formuler les Métallurgistes Unis d'Amérique au cours de leurs prochaines négociations.

C'est ce que vient de révéler le directeur de cette organisation, M. William Mahoney dans une lettre qu'il vient de faire parvenir à la Steel Co.

"Le Canada, dit-il, a besoin d'injection massive de pouvoir d'achat afin d'augmenter le standard de vie des consommateurs, d'augmenter les ventes et de promouvoir l'emploi."

Il a ajouté que malgré les augmentations qu'ont obtenues les travailleurs de l'acier de 1945 à 1956, dans l'industrie primaire du fer et de l'acier, la valeur de la production qui est revenue au travail a diminué de 30 cents à 24 cents pour chaque dollar de vente.

"Alors que les travailleurs ont ajouté chacun \$12,000 de valeur dans la production, ils n'ont obtenu que \$2,400 en pouvoir d'achat additionnel. La différence entre la valeur produite et le pouvoir d'achat doit être réinjectée de quelque façon dans l'économie canadienne."

M. Mahoney ajoute que le travail organisé désirerait que cela s'accomplisse par une réduction du prix de l'acier mais comme les magnats de l'acier ne veulent rien entendre, nous allons demander d'augmenter les salaires de base des travailleurs, améliorer le système d'évaluation des tâches et lutter pour obtenir des prestations supplémentaires en cas de chômage.

ABONNES DE QUEBEC ECOUTEZ LA RADIO Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Drott", 375, rue Rideau,
Ottawa, Ont.



Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

SHAWINIGAN

Taux de base de \$2.00 l'heure réclamé par les 2,000 ouvriers dans les produits chimiques

Les quelque 2,000 travailleurs de l'industrie des produits chimiques de Shawinigan réclament un salaire horaire de base de \$2.00 l'heure pour une semaine de travail de 40 heures, soit un salaire hebdomadaire de \$80.00 par semaine.

L'augmentation du taux du salaire de base est d'environ 24 cents l'heure. Des augmentations correspondantes sont réclamées en pourcentage, soit 8 p. 100 en vue de maintenir les différentiels hiérarchiques entre les différentes catégories de travailleurs de cette industrie.

A la Canadian Industries Ltd. (CIL) les pourparlers en sont rendus au stade de l'arbitrage. A Shawinigan Chemicals et au Carborundum, les négociations directes viennent de débiter tandis que les travailleurs de Canadian Resins se préparent à entamer les négociations.

C'est M. Gérard Picard qui dirige les négociations et agit comme procureur dans l'arbitrage.

L'éventail des salaires

Outre ces demandes relatives au salaire, le syndicat demande que pendant la durée de la convention, il y ait une étude conjointe d'un plan d'évaluation des tâches en ouvrant suffisamment l'éventail des salaires, selon une courbe à déterminer à l'avance. Le syndicat est d'avis que le dif-

férentiel entre le taux de base du journalier et le taux maximum de l'homme de métier devrait être de \$1.00 l'heure.

D'autres amendements portant sur la clause d'ancienneté, la procédure de règlement des griefs font également partie des demandes syndicales.

La preuve syndicale

M. Gérard Picard a déposé devant le tribunal d'arbitrage un volumineux dossier appuyant la demande d'augmentation du salaire de base à \$2.00 l'heure.

En partant des budgets-types préparés à la suite d'enquête du Bureau fédéral auprès de 1,517 unités familiales en 1949. A ce moment-là, les dépenses totales moyennes de ces unités s'élevaient à \$2,756 par année, soit \$53.00 par semaine.

Or depuis cette date, l'indice des prix à la consommation a passé de 93.5 à 123.4, soit une augmentation de 31.98 p. 100, ce qui exigerait un revenu de \$69.94 par semaine pour faire face aux dépenses de consommation en 1958.

Or ces dépenses ont été calculées en prenant comme base une unité de 3 personnes; mais le recensement de 1951 indique que les unités moyennes au Canada sont formées de 3.7 personnes. En prenant cette base, on devrait donc ajouter \$9.61 par semaine ce qui porterait le salaire hebdomadaire de base à \$79.55, ce qui justifie la demande syndicale

pour un salaire de \$80.00 par semaine ou de \$2.00 l'heure.

Poussant plus loin sa démonstration, M. Picard, sans perdre de vue les données officielles, établit un budget-type 1958 en tenant compte davantage de la réalité.

Il démontre que les données fédérales ne tiennent compte que d'un strict minimum des dépenses de consommation pour la nourriture, le vêtement et le logement et qu'elles devraient être révisées pour assurer la simple subsistance. Par ailleurs, si l'on ajoute les dépenses pour l'éducation, les assurances, l'impôt, le fonds de pension, etc., il faudrait conclure à des dépenses hebdomadaires de \$85.80 par semaine.

Par ailleurs si l'on veut dépasser le minimum de simple subsistance, il faudrait ajouter pour le "minimum pour santé et efficacité", \$300.00 par année et \$600.00 par année pour le "minimum de confort", ce qui exigerait un budget de \$97.34 par semaine pour une famille de trois personnes. Si l'on calcule ce budget en fonction d'une unité de 3.7 personnes, il faudrait un budget de \$101.18 par semaine.

C'est pourquoi les travailleurs de l'industrie des produits chimiques de Shawinigan se croient amplement justifiés de réclamer un salaire hebdomadaire de \$80. Par semaine.

SHAWINIGAN

Le Conseil central fera plus pour l'éducation

Décision du dernier congrès régional — Structures syndicales à réformer — Les revendications de la CTCC sont endossées par les congressistes

Pour faire suite à une remarque contenue dans le rapport du président du Conseil central, M. James McCulloch et dans celui du premier vice-président, M. Louis-Georges Caron, le Conseil central a décidé de donner plus d'ampleur à son programme d'éducation et il a doublé les sommes affectées à cette fin dans son budget.

Par ailleurs, au cours du même congrès qui avait lieu à Shawinigan en fin de semaine dernière, le Conseil central a décidé d'endosser les revendications de la CTCC à l'occasion des élections fédérales et il envisage la possibilité de s'entendre avec la CTCC pour que celle-ci absorbe les services actuellement rendus par les agents d'affaires du Conseil central.

Les délibérations ont débuté samedi matin par la présentation des différents rapports du président, du secrétaire, du trésorier et des quatre vice-présidents qui ont la responsabilité particulière de voir à l'éducation, à l'organisation, à l'orientation politique et aux démonstrations publiques.

MM. Georges-Etienne Hébert et Reynald Drolet, agents d'affaires du Conseil central, ont également fait rapport de leurs activités.

Les élections

A l'issue du congrès, dimanche soir, les congressistes au nombre d'environ 80, représentant 13 syndicats affiliés au Conseil central, ont élu l'exécutif suivant: MM. James McCulloch, président; Louis-Georges Caron, 1er vice-président en charge de l'éducation; Roland Bertrand, 2e vice-président en charge de l'orientation politique; Laurent Lortie, 3e vice-président en charge de l'organisation; et Jacques Veilleux, 4e vice-président en charge des démonstrations publiques. M. J. Emile Hébert a été réélu trésorier du Conseil central tandis que M. H. P. Béland a été élu secrétaire; Mlle Lucille Viboux a été élue secrétaire adjointe.

L'éducation

Le programme d'éducation vise à créer des comités d'éducation dans tous les syndicats locaux et à tracer des programmes répondant aux besoins locaux. On a insisté sur la valeur éducative du film, des forums et des discussions où chacun peut participer.

Lors des prévisions budgétaires, les délégués ont doublé les sommes prévues à cet effet.

L'orientation politique

Les délégués du Conseil central ont été d'accord pour intéresser tous les syndiqués à l'étude des questions politiques et demander

lisme, a-t-on prévu plusieurs séances d'étude sur le problème des collets blancs. Cette session d'étude aura lieu les 15, 16, 17 et 18 juin prochain dans le cadre du Centre de Formation Ouvrière 1958.

Déjà un Comité d'experts est à l'oeuvre pour préparer tous les documents et toutes les informations susceptibles d'assurer une étude fructueuse lors des réunions de juin. Au nombre des collaborateurs à ce travail de recherche on compte M. Jacques Henripin, démographe et professeur à l'université de Montréal, M. Claude Ryan, secrétaire national de l'Action catholique canadienne (M. Ryan a déjà publié une étude sur les classes moyennes), enfin, le confrère Jean-Ro-

(Suite à la page 7)

à tous de s'occuper activement des élections et principalement d'exercer leur droit de vote. Le Conseil central a également décidé de maintenir sa politique établie, auparavant: dénoncer ou appuyer un candidat ou un parti, selon les circonstances. Pourtant, il veut que les employés permanents du Conseil central se tiennent à l'écart des luttes politiques et ne donnent pas leur appui ouvertement à un parti politique.

L'organisation

En ce qui concerne l'organisation, il a été décidé de s'en remettre à la CTCC pour lancer de telles campagnes. Le Conseil central fera les sondages nécessaires et demandera ensuite l'assistance de la CTCC. Le vice-président en charge de l'organisation a souligné qu'une campagne d'organisation bat actuellement son plein à La Tuque dans les moulins de la Canadian International Paper. Plusieurs autres unités syndicales pourront être également organisées.

Programme revendicatif

Les congressistes ont également donné leur appui aux principales revendications de la CTCC formulées au cours de la présente campagne électorale: ils veulent l'établissement d'une politique de plein emploi; une pension universelle de \$80.00 par mois à 60 ans, payée par le gouvernement fédéral pour les trois cinquièmes et par les gouvernements provinciaux pour les deux cinquièmes; un plan complet d'assurance-santé; des amendements à la Loi de l'assurance-chômage afin que tous les salariés soient couverts par la loi et qu'ils reçoivent des prestations pendant toute la durée de leur chômage; un bureau de placement spécialisé pour les jeunes travailleurs de 16 à 20 ans et finalement une politique de logements à bon marché par une diminution du versement initial et du taux de l'intérêt.

Parlant sur le sujet, M. Philippe Girard qui représentait la CTCC, a demandé aux congressistes de faire enquête sur les besoins particuliers de leur centre pour découvrir tout ce qu'il y aurait à rebâtir et construire, car, dit-il, on nous objecte que si le plein emploi est idéal, comment le réaliser quand il n'y a pas de travail pour tout le monde. Les besoins ne manquent pas, dit-il: maisons, écoles, hôpitaux, routes, tout est à peu près à refaire partout.

Cariet & Frères

Les délégués ont également adopté une résolution demandant au Conseil central de faire pression auprès des autorités municipales de Shawinigan afin que Cariet & Frères qui assure le service d'autobus à Shawinigan et la région, ramène ses tarifs et accorde les services existants le 1er mars 1957. L'on sait que depuis cette date, les tarifs ont été augmentés et les services ont été diminués. Une copie de cette résolution sera envoyée à la Régie des Transports.

Les collets blancs sont-ils des ouvriers?

En posant la question: Les collets blancs sont-ils des ouvriers, je crois soulever l'un des grands problèmes qui se posent actuellement pour le syndicalisme au Canada comme dans tous les pays du monde. Parce qu'il a son origine chez les travailleurs manuels et que d'une certaine façon il a été enfanté par le machinisme, le syndicalisme s'est appelé le mouvement ouvrier.

Qu'est-ce qu'un ouvrier?

Voilà bien un terme dont la définition varie énormément. Pour certains, un "ouvrier" c'est un travailleur de la construction et plus précisément un menuisier. Pour un plus grand nombre de personnes, le terme couvre tous les travailleurs manuels. Enfin, les syndicalistes ont l'habitude de considérer que le mouvement ouvrier s'adresse indistinctement à tous les salariés et refuse d'établir une distinction trop catégorique entre les ouvriers en faux-col et les ouvriers qui transportent une boîte à lunch.

Les collets blancs et le syndicalisme

Les diverses définitions rapportées plus haut rendent compte, dans une certaine mesure, de mentalités différentes. Ainsi, l'immense majorité des collets blancs a semblé se refuser, jusqu'à maintenant, à se situer elle-même dans la catégorie des "ouvriers" ou des "travailleurs". Les statistiques sont éloquentes sur ce point. En Amérique du Nord, environ 5% des collets blancs

sont syndiqués alors que les travailleurs manuels adhèrent au mouvement syndical dans une proportion d'environ 30%.

Les collets blancs n'ont-ils pas des intérêts communs avec les travailleurs industriels? Le syndicalisme pourra-t-il continuer encore longtemps à représenter dans notre société l'un des principaux facteurs du progrès social s'il ne trouve les moyens d'attirer à lui une proportion convenable des employés de bureau?

Comment réaliser l'unité de tous les travailleurs salariés en face de la concentration industrielle qui se fait de jour en jour plus grande et plus puissante?

Un problème complexe

Voilà bien quelques-unes des questions qu'il est urgent d'étudier avant que l'automatisation n'ait opéré les transformations assez radicales qu'on nous annonce pour bientôt. Nous ne citerons qu'un chiffre, mais il est éloquent. En 1860, les collets blancs représentaient 14% de la main-d'oeuvre en Amérique du Nord alors que les travailleurs manuels comptaient pour 27%. Il y a quel-

ques années, ces pourcentages étaient déjà grandement modifiés puisque les travailleurs manuels représentaient 41% et les collets blancs 36% de la main-d'oeuvre.

Aucun syndicaliste sérieux ne peut sousestimer l'importance de l'évolution qui se dessine présentement. Il est à prévoir, dit-on, que l'économie de demain se chargera elle-même de rapprocher les collets blancs et les travailleurs manuels puisque l'automatisation transformera les tâches des deux groupes pour les rendre beaucoup plus apparentées qu'elles ne l'étaient autrefois.

Une étude sérieuse

Conscients que les questions auxquelles nous venons de faire allusion soulèvent des problèmes multiples et, répétons-le, fort complexes, le service d'Education de la C.T.C.C. a voulu fournir à tous les officiers du mouvement et en particulier aux délégués des Conseils Centraux, l'occasion d'en faire une étude sérieuse. Aussi, dans une session de quatre jours, entièrement consacrée à l'expansion du syndica-

LORS DES ELECTIONS FEDERALES
VOTEZ POUR

L'emploi intégral	X
La stabilité de l'emploi	X
Le dirigisme économique	X
L'assurance-chômage à tous les salariés	X
Des prestations plus élevées en cas de chômage	X
Hausse de l'exemption de base de l'impôt sur le revenu	X
Des allocations familiales plus élevées	X
Une pension de \$80.00 par mois à 60 ans	X
Des prêts directs de la SCHL	X
Des taux d'intérêt moins élevés	X
Une marine marchande canadienne	X
L'arbitrage des prix	X

IN THE COMING FEDERAL ELECTIONS
VOTE FOR

Full Employment	X
Stability of Employment	X
Planning of our Economy	X
Unemployment Insurance for All	X
Higher Unemployment Insurance Benefits	X
Higher Basic Exemption of Income Tax	X
Higher Family Allowances	X
An Old Age Pension of \$80.00 at 60 years	X
Direct Loans from CMH	X
Lower Interest Rates	X
A Merchant Marine for Canada	X
Arbitration of Prices	X

A L'HOTEL DE VILLE LES
PARTIS POLITIQUES
SONT-ILS NUISIBLES ?

FORUM SYNDICAL

MARDI, LE 1er AVRIL à 8 HRES P.M.
1231, rue DEMONTIGNY

BIENVENUE A TOUS LES SYNDIQUES!

Venez vous informer et discuter avec :

HORACE LAVERDURE président du Conseil Central et Conseiller municipal

ROLAND PARENTEAU professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

ROGER MATHIEU vice-président de la CTCC et Conseiller municipal

PIERRE-E. TRUDEAU économiste et avocat

L'abbé J.-M. LAFONTAINE aumônier du Conseil Central

QUE DEVONS-NOUS ATTENDRE
DU GOUVERNEMENT FEDERAL
ELU LE 31 MARS ?

VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois de mars 1958

BOURSE de \$1,000.00

Paul Lemelin
16, rue St-Philippe,
St-Romuald

BOURSE de \$100.00

Mlle Murielle Thomassin,
134, avé Proulx, Qué.-O.

BOURSE de \$50.00

Mme Lucien Laroche
5387, avé Royale,
Boischatel

6 BOURSES de \$25.00

Mme Louis Bourboin
638, rue Bagot, Québec

Mlle Huguette Poulin
106, rue Arago Est, Qué.

Cyrille Fournier,
140, St-Louis,
Drummondville

Mme James Roberge
1, St-François,
St-Romuald

Gérald Boulet
141, Richelieu, Qué. 4

René Simard
182, St-Joseph, Lauzon

15 BOURSES de \$10.00

André Lafond
225, Blvd Charest Est

Jean-Paul Chatigny
90, Ch. du bout de l'Île,

Jean-Claude Morel
120, St-Vallier Est, Qué.

Mme Vve Joseph Gagnon
474, St-Alexis, Québec

Magella Grenon
480, Marie-Louise, Qué.

Annette Houde
329, St-Ambroise,
Loretteville

Mme Léopold Paquet
112, Jeanne-Mance, Qué.

Jean-Paul Norton,
708, St-Bernard, Québec

Mme Aimé Pelletier
558, Blvd Langelier, Q.

Mme Maurice Bussièrès
168, de la Ronde, Qué. 3

Mme Bois,
382, 11ème rue, Québec

Paul Gingras
421, Royale, Beauport

J.-M. Bélanger
Hôtel de Ville, Québec

Jeanne Garneau
St-Thérèse, de Lisieux

Gabrielle Proulx
43, Chabot, Lévis

45 BOURSES de \$5.00

Monique Cauchon
8049, avé Royale,
Ch.-Richer

Gérard Pelletier
33, Petit-Village, Giffard

Mlle Cécile Gendron
558, rue Fleurie, appt. 2

Mlle Jeannine Juncau
446, des Oblats, Québec

Gaston Massé
361, 9ème Rue, Québec

Paul-E. Poulin
436, Montmagny, Qué.

Marie-Anna Thivierge
720, Côte Ste-Geneviève

Roland Dumas
734, 1ère Avenue, Québec

J.-Luc Vigneault
227, rue Cartier,
Drummondville

William Laplante
101, de la Normandie, Q.

Mme L.-M. Benoit
50, La Sarre

Mlle Claire Lachance
339, Montmartre, Québec

Gaston Cantin
138, De l'Armée, Qué.

Hector Bernier
50, de la Canardière, Q.

Gisèle Chalifour
1036, avé des Erables, Q.

Mme Jean-Paul Larivière
457, Montmartre

Wilfrid Trudel
244, rue Bédard, Qué.

Jean-Noël Pichette
N.-Dame des Laurentides

Mlle Dolores Rheume
7918, avé Royale,
Ch.-Richer

Robert Poulin,
2600, Lapointe, Ste-Foy

Joseph Lemay
951, avé Murray, Québec

Lucien Marceau
62, rue St-Louis, Qué.

L.-P. Morissette
2374, Ch. Foulon,
Sillery

Michel Gignac
365, Bernatchez, Qué.-O.

Yvon Paquet
951, St-Vallier-Ouest

Mme Jean-Marc Roy
260, Des Lilas Est, Qué.

Paul Bouchard
150-180, St-Vallier,
Ouest-Québec

Nap. Bélanger
1037, Lachevrotière, Qué.

Claire Gosselin
268, Lafayette, Québec

Eugène Martineau
21, avé Lortie, Giffard

Henri Gauvreau
360, Richelieu, Québec

Malcolm Adams
214, Crémazie, Québec

Mlle Cécile Petticlerc
20, Côte Ste-Geneviève

Marie-Anna Trépanier
1650, Ch. Ste-Foy,
appt 3

Roger Gauvin
355, Latourelle, appt 3

Marius Vallée
69, Ozanam, Québec

Chs-Edouard Parrot
1459, Des Gouverneurs,
Sillery

David Letourneau
635, avé Des Oblats, Qué.

Joseph Cauchon
23, avé Boisclerc, Qué.

René Papillon
153, 10ème Rue, Limoilou

Yvan Blouin
380, Dorchester, Québec

Mme Arthur Laberge
453, 3e la Canardière, Q.

St-Georges White
386, avé Manrèse, Qué.

Alexandre Normand
28, des Lilas Ouest

Gérard Angers
553, St-Réal, Québec

N.B.—Pour toutes informations adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, Boul. Charest, Québec, Tél.: LA. 4-4631

Le mémoire sur l'assurance-santé

L'opposition à l'assurance-santé

Avant de passer aux moyens d'appliquer l'assurance-santé, les centrales syndicales ont voulu élever quelques-unes des principales objections que soulèvent ceux qui s'opposent à l'assurance-santé.

Les principales objections viennent d'abord des médecins qui voient dans l'assurance-santé un moyen de réduire leurs honoraires, qui ont peur de devenir de simples salariés ou qui proclament que ce sera la fin des relations personnelles de médecin à patient.

Les autres groupes d'objections se retrouvent chez ceux qui ont peur de l'étalement, qui croient en l'immoralité des soins gratuits ou qui pensent que l'entreprise privée peut donner de meilleurs résultats que l'assurance obligatoire.

L'opinion des médecins

Le mémoire se défend tout d'abord contre la prétention de ceux qui croient que l'assurance-santé est dirigée contre les médecins;

"L'assurance-santé n'est en aucune façon dirigée contre la profession médicale mais uniquement ordonnée au bien-être de la population. Le but de cette mesure est tout d'abord positif permettre à tous ceux qui le veulent, et non plus à seulement à ceux qui le peuvent, de s'armer contre la maladie pour en diminuer le risque inévitable."

Le mémoire écarte également l'erreur de ceux qui pensent que l'assurance-santé est dirigée contre les honoraires trop élevés ou contre les frais d'hospitalisation:

"L'objectif premier, dit le mémoire, n'est pas de réduire les honoraires des médecins ou les frais hospitaliers, mais de procurer au patient les moyens d'y faire face."

Salaire et profession

"Beaucoup de médecins, dit le mémoire, basent leur opposition à l'assurance-santé sur le fait que le régime du salaire serait incompatible avec la dignité de la profession médicale."

Le mémoire dit tout d'abord qu'il n'est nullement question d'assujettir les médecins au régime du salariat; il trouve cependant inquiétant l'état d'esprit qui considère le salaire comme une dégradation pour celui qui la reçoit:

"Si l'on prétend que le salaire enlève au médecin le stimulant des honoraires, nous refusons cette conception mercantile de la médecine

qui fait du gain le moteur principal d'une profession. Pour nous, la médecine doit être une vocation avant d'être un gagne-pain ou un moyen d'enrichissement."

Il y a des salariés chez les médecins

Le mémoire souligne en outre que la presque totalité des médecins attachés à nos centres hospitaliers sont des salariés.

Bien plus, avance le mémoire, il y a 25 p. 100 des médecins qui sont des salariés dans l'ensemble du Canada; ce chiffre s'élève à 30 p. 100 dans la province de Québec, qui n'a pas encore de plan d'assurance-santé obligatoire.

Les relations personnelles entre patient et médecin

D'après certains médecins, l'assurance-santé assurerait la rupture des relations personnelles et nécessaires entre patient et médecin. Le mémoire trouve étrange cette affirmation des médecins alors que de 1949 à 1954, il y avait une augmentation de 31.8 p. 100 dans le nombre des spécialistes tandis que le nombre des médecins n'augmentait que de 14.9 p. 100 dans la même période.

Pour ce qui est de la province de Québec "nos médecins se consacrent aux spécialités dans une proportion de 43.3 p. 100": or le spécialiste, dit le mémoire, ne voit le patient qu'occasionnellement, sporadiquement.

Avec la spécialisation, les relations ne peuvent rester les mêmes. Le patient doit passer entre les mains de plusieurs spécialistes au lieu de trouver satisfaction auprès d'un médecin de famille. "Il ne lui est donc plus possible d'encourir les frais accumulés de la médecine moderne sans le concours d'une assurance obligatoire sous le contrôle de l'Etat".

Au sujet de changement de relations, le mémoire conclut:

"Les spécialités sont mêmes développées à tel point que l'on ne peut plus parler de relations de médecin à patient, mais d'hôpital à patient. Nous voulons signaler par là que les spécialistes attachés aux différents hôpitaux contrôlent les départements entiers des hôpitaux et que pour y obtenir droit d'entrée, il est presque nécessaire de recourir à des moyens indignes de la profession médicale."

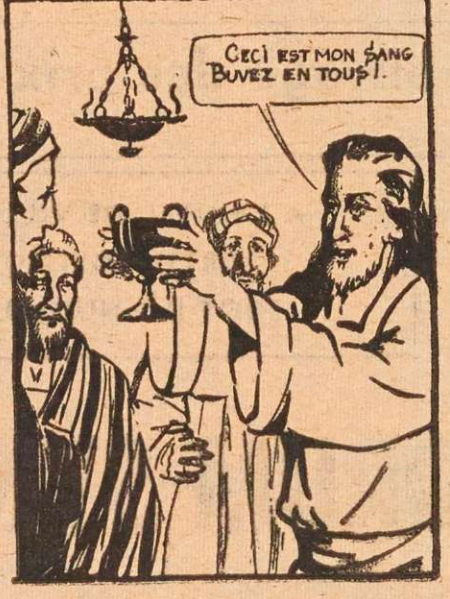
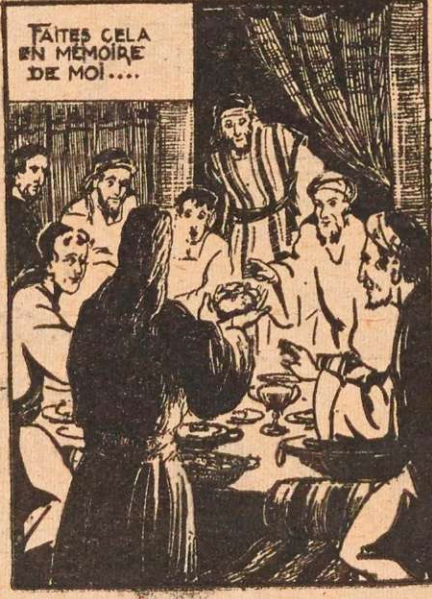
Le mémoire s'élève ensuite contre la direction de certains hôpitaux qui réservent leurs lits non pas aux malades mais aux médecins.

"Ce n'est pas en raison de l'importance de son médecin qu'un patient doit trouver place à l'hôpital, mais en raison de la gravité de son état."

Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 42

Images de MARIE PIGNAL



1. Judas n'est pas touché par le geste de Jésus: passer une bouchée de pain trempé est une manifestation amicale, cela équivaut à porter une santé en offrant un verre de vin à l'hôte qu'on veut honorer

3. Se levant de table, Judas sort pour aller trouver les pontifes et les pharisiens auxquels il a permis de livrer Jésus.

2. Le repas passé, touche à sa fin. Les convives ont mangé l'agneau pascal et les herbes amères, il reste sur la table la dernière coupe de vin (soupe évagée à deux anses) et quelques galettes de pain. Jésus prend un des pains et, levant les yeux vers le ciel, prononce les paroles de bénédiction. C'est la consécration qui change ce pain en son propre corps.

4. Puis il distribue à ses apôtres ce premier pain eucharistique. Il leur confie le pouvoir d'en faire autant à leur tour, dans la suite.

4. Ensuite, prenant le coupe de vin, Jésus prononce les paroles de consécration. Ce vin circule parmi les apôtres. Les âmes de la Pâque antique sont formées. Le peuple de Dieu n'est plus séparé véritablement avec ceux des amants éternels sur l'autel de l'holocauste. Le sang de la victime sacrifiée "le Fils de Dieu fait homme", les purifie de leurs péchés. (A SUIVRE)

Réalisé par la SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DE LA BIBLE.

en collaboration avec le Centre de la Bible d'Ottawa.

POINTS TO NEED FOR ORGANIZATION :

Bank's New, Automated Bookkeeping System Kills 3 of 7 Jobs

By H. G. HOWITH

MONTREAL (CPA)—A new, electronic and mechanical bookkeeping system installed here recently by the Bank of Montreal at its head office, is the latest word in the automated office procedures which are speeding up the keeping of business records—and lessening job opportunities.

The B. of M.'s new gadget — actually four machines forming a multiple unit — is operated by four girls. Formerly, seven girls kept the records in the current account section, on seven balancing and posting machines.

The machines are the first large-scale multiple-type in Montreal. A three-unit is used by the Bank of Nova Scotia in its Toronto head office, and a Royal Bank of Canada branch here operates a one-stage effort.

In half the time required by previous methods, the B. of M.'s new machines do high-speed posting and checking operations on ledgers and customers' balance statements — at the same time. Human error is reduced greatly, because all the operator does is punch a key to indicate the account number she wants, and the amount of the cheque or deposit to be recorded.

The machine does all the rest. It calculates the new balance — and even "corrects" the operator if she makes a mistake. An electronic "checker" indicates if the operator puts the wrong ledger sheet or balance card into the gadget — and the machine "goes on strike" until the girl fixes things up.

"Memory slips" play a big part in the operation. They calculate and post balances and detect errors in the insertion of ledger sheets.

The B. of M.'s machine is just another example of the way in which information can be stored, recorded and used, and the methods by which the voluminous records of modern big business are being entrusted more and more to machines.

What's it all add up to, in terms of the human factor — in terms of education, job opportunities, new skills? How will these new, automated office procedures affect the worker?

It might seem obvious that, in terms of the human factor, automation is a welcome development. No one wants to "stand in the way of progress", to stop the marvelous advances of technology.

But — and a number of prominent unionists stress this "but"

— if the new methods are to benefit everyone, they cannot be introduced without regard for the jobs they displace. Other jobs must be provided for those workers whose skills are disappearing.

Planned introduction, education for other jobs, full consideration of the social factors involved in automated procedures — all these point to one firm conclusion: the worker as well as ma-

agement must have a voice in progress. Bargaining is said to properly encompass anything which affects the worker on the job, and automated procedures certainly have a very direct effect, on the office worker.

Through the benefits of union organization, office workers can ensure that they have a voice in their own destiny — a destiny which otherwise might be mapped out by machines!

Intolerable . . .

(continued from page 8)

they took me to the Alcan Company police station, showed me their pistols and guns and told me they had the weapons to defend themselves".

Another worker who signed a grievance had this to say about the food the company served:

"The food?" well it's not nourishing enough for the hard work which we do and it was tasteless. For the principle course it was sauce and for a treat it was sauce again".

The collective labor agreement provides that the company serve "adequate and nourishing meals to the workers at all times".

MUTUAL RESPECT

To conclude his epistle to "Le Devoir", company lawyer Noel apologizes for exercising order in the construction yard:

"It is for the maintenance of order and peace, for mutual respect, for the observance of law, for truth that the workers and company . . . blah . . . blah . . ."

Does order and peace call for superintendent J. M. Brown, general foreman P.

H. Nixon and foreman Dickson to act in the capacity of slave drivers and the union brief says and which you now have in your possession, Lawyer Noel?

When the company can fire a worker without offering any explanation and conduct their workers outside the plant to a distance of 90 miles without giving the union any chance to conduct an investigation into the case, is this what is called "mutual respect for obligations"?

And finally when the company does not honor and abide by the collective labor agreement, where is the "mutual respect for obligations"?

Les Collets...

(Suite de la page 4)

bert Gauthier, directeur du Service d'Education du Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de Montréal. Ces messieurs participeront d'ailleurs eux-mêmes aux réunions d'étude de juin.

Tous les syndiqués qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires concernant cette session d'étude pourront le faire en s'adressant au Service d'Education de la C.T.C. soit à Montréal, soit à Québec.

Au cours des prochaines semaines, nous aurons l'occasion de fournir aux lecteurs du journal "Le Travail" des informations concernant les autres sujets qui seront discutés au Centre de Formation Ouvrière.

Jean-Paul LEFEBVRE.

N.D.L.R. Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que l'émission "La Vie Ouvrière" du 7 avril prochain portera précisément sur les collets blancs. Les invités à la Vie Ouvrière seront M. Jacques Henripin, le confrère Jean-Robert Gauthier et M. Eugène Forsey, directeur des recherches au C.T.C. Comme nos lecteurs le savent déjà, "La Vie Ouvrière" est diffusée sur le réseau français de Radio-Canada tous les lundis soir de 8h. 30 à 9 heures.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

L'assemblée générale

Lors de la dernière assemblée générale tenue lundi dernier, M. Matthew Della Malva a été élu vice-président du syndicat en remplacement de M. M. Marin qui vient de quitter l'emploi de la compagnie. M. Sawyer a été élu directeur du syndicat en remplacement de M. Della Malva. R. Beaudoin a été élu vice-président du comité des griefs tandis que M. R. Montreuil a été élu directeur du même comité. M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie qui assistait à l'assemblée a adressé la parole aux membres.

Avis aux délégués de département

Bien que la plupart des employés soient membres de l'union quelques travailleurs n'ont pas encore donné leur adhésion au syndicat et un effort spécial sera fait par les délégués de département pour que tout le personnel des chantiers maritimes soit syndiqué. A l'approche des négociations, l'argument le plus fort auprès de la compagnie reste toujours la force syndicale qui appuie les revendications. Il importe donc que tous les travailleurs concernés qui retirent des avantages de la convention collective soient des membres en règle et des membres actifs du syndicat.

Voyage de routine

Après avoir toué, sur une distance de 2,000 milles dans l'Océan Pacifique, un cargo de 10,000 tonnes jusqu'au port de Vancouver, le capitaine du remorqueur Sudbury a déclaré qu'il s'agissait là d'une opération de routine.

La lutte contre le chômage

Des centaines de dirigeants syndicaux américains se sont réunis la semaine dernière à Washington afin de préparer une campagne pour remettre l'Amérique au travail. Les membres des unions locales vont étudier les problèmes de leurs centres respectifs et ils vont ensuite rencontrer les représentants au Sénat et à la Chambre du Congrès pour leur demander de prendre des mesures immédiates.

Une inspection s'impose

Pour la quatrième fois en quelques mois, une explosion qui aurait pu avoir des conséquences graves se'est produite dans le département de l'acétylène. La brigade des pompiers de Montréal a dû venir à la rescousse de l'équipe volontaire de la Vickers. Avant que ne survienne d'autres accidents du même genre, les travailleurs demandent que le département de la sécurité fasse une inspection immédiate afin d'éviter de sérieux accidents.

Entente entre les syndicats

Les membres de l'exécutif de l'union des Employés de Vickers se rendront prochainement à Lauzon en compagnie des délégués des chantiers maritimes de Sorel où ils rencontreront les syndicats de Lauzon afin de discuter des questions d'un intérêt vital pour

tous les travailleurs des chantiers maritimes.

Activité sous-marine

Le premier d'une flotte de sous-marins qui pourront lancer des projectiles téléguidés est entré en opération la semaine dernière aux Etats-Unis. Le "Grayback" transportera 2 Regulus II, soit des appareils sans pilote qui pourront transporter des bombes nucléaires à 1,000 milles. De son côté, le sous-marin "Nautilus" tentera de franchir la mer Arctique sous la calotte polaire et traverser ainsi de l'Atlantique au Pacifique.

Sous-marin sans équipage

Une firme a annoncé la semaine dernière qu'elle est à tracer les plans d'un pétrolier sous-marin qui sera capable de franchir l'Atlantique sans aucun membre d'équipage à son bord. Ce sous-marin, plus rapide et plus puissant que n'importe quel cargo actuel sera dirigé automatiquement à travers l'Atlantique.

Travaux publics en Ontario

L'Ontario lance cette année un programme de travaux publics qui permettra la création de 250,000 nouveaux emplois, soit une augmentation de quelque 20,000 emplois de plus que l'an dernier.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121

domicile CL. 9-2839



EXPORT

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

TO INTEREST MORE MEMBERS IN EDUCATIONAL ACTIVITIES WE OFFER YOU NOW A 40-MINUTE FILM TITLED:

"A Strike in Town"

Reserve the copy for your next meeting

EDUCATION DEPARTMENT,

8227 St. Lawrence Blvd., Montreal

Intolerable Conditions At Chute-des-Passes

Lawyer Camil Noel, legal counsel for Perini-McNamara-Quemont, the contracting firm which on construction work being done for the Aluminum Company of Canada at Chute-des-Passes has written a letter to Montreal's "Le Devoir" denying an article published in "Le Travail" in relation to the company's illegal dismissals of workers and other anti-union gestures.

If Lawyer Noel is content to also deny other facts which we published in our issue of March 7 he has so far lacked the courage to demand a retraction.

This was foolhardy on his part as the grievances of which we wrote actually exist and are recorded in union records which were handed over to the company when the striking workers returned to their jobs, over three weeks ago.

If he still ignores this fact we will set him right by informing him that we have in our possession a copy of the grievances which bear the signatures of the workers.

In his letter to "Le Devoir", Lawyer Noel wrote that unionism is welcome to Chute-des-Passes because a

collective labor agreement was signed and that labor relations went well during negotiations.

But what the legal counsel did not write was the tentatives of the company to prevent their workers from joining the union.

This was the reason the workers took strike action in an effort to force the company to accept the union and to negotiate a labor agreement.

He also neglected to write that the company refused to honor their responsibilities which they accepted when they signed the labor contract.

Article 9 of the collective labor agreement provides for union representatives, duly authorized, to exercise union

activity on company property, but this clause was not honored by the company to the satisfaction of the union and Messrs Roch Tremblay, Philippe Girard and other union officers were not issued the necessary passes to enter the premises.

And since this date both the union president and vice-president have been fired by the company. Why is Lawyer Noel silent to other union demands?

On March 4 the union issued the following statement:

"The Company still refuses to negotiate with union representatives on the question of plant passes for Roch Tremblay, Philippe Girard, P. J. Martel and Gilles Bourgoin.

The union then sent a telegram to Deputy Labor Minister, Gerard Tremblay, protesting the company's refusal to issue these passes to union officers in contravention to the collective labor agreement.

BLASPHEMOUS FOREMEN

Article 4 of the labor agreement says: "The company agrees to treat their employees with consideration and justice".

The union brief adds that the workers are complaining of being insulted and bullied by the foremen who curse and blaspheme them and identifies the two foremen by name, Joseph Seminaro and George Marquier.

WORKING CONDITIONS

The workers further complain of being tormented, pushed around and bullied by the foremen who are more preoccupied with foul language than respect for human dignity. Workers in steel erection work complain that working methods which were imposed upon them were the causes of many painful injuries and complaints to all levels of management brought no improvements in working conditions in this area.

We have before us a signed grievance by a worker and two witnesses part of which we publish:

"The food" says the worker "that was served to us was not fit for a dog and was insufficient for the hard work which we are obliged to do".

He continues "when the police arrested me at six in the morning of the strike

(Continued on page 7)

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

General Membership meeting held

The regular monthly membership meeting was held in the union hall on Monday March 17. A full agenda of union business was discussed and some resolutions were adopted by the members.

At this meeting elections were held to fill the post of vice president which occurred when Brother M. Marin left the company's employ to take up another position.

Brother Matthew Della Malva was elected to act as vice president with Brother Sawyer replacing Brother Della Malva as union director.

Others elected were Brother R. Beaudoin as vice president of the Grievance Committee and R. Montreuil as director of the same committee.

S. Ted Payne, vice president of the National Metal Trades Federation acted as Chairman and addressed the meeting.

The newly installed loud speaker system was appreciated by the members and was in use for the first time at a general meeting.

* * *

Memo to stewards

While many new employees have signed their union application cards there remains a few who have not been approached and stewards are asked to make an effort to sign up these new workers.

The greater the number of union members the more benefits may be secured when collective bargaining time rolls around again. Stewards are asked to get these workers signed up and if any information or help is needed they are asked to contact the union office without delay. Start the campaigning now.

* * *

Ends long tow

After a 2000-mile tow in the Pacific Ocean, Skipper Harley Blagborne swung his powerful tug "Sudbury" into Vancouver harbor one night last week, with a 10,000-ton freighter on the end of a two line and said to press representatives upon docking "it was routine".

* * *

American unions mobilize

Many hundreds of unionists from all over the United States met in Washington last week to launch an emergency campaign "Put America Back To Work".

Aim of the three-day meeting was to focus national attention on the current recession.

Also it enabled union delegates to call on their senators and congressmen, inform them of local needs and urge immediate action.

* * *

Time for inspection

For the fourth time in recent months an explosion occurred last

week in the Boiler Shop when a back-fire exploded in the acetylene line.

Fire broke out and the City of Montreal Fire Department was called in to take over from the Fire Patrol of Vickers.

Fortunately no one was injured and the workers claim this repeated hazard should be given immediate inspection by the Safety Department to avoid a major accident.

* * *

Unions to meet

The Executive Committee of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. will leave for Lauzon the end of the month.

They are meeting with the executive committees of the two shipyard union in Sorel and Lauzon. Some important union business is scheduled to be discussed.

* * *

Still creating trouble

That labor-saving device, the Monorail, which employees had dubbed "The Vanguard" is still far from working efficiently and workers have re-christened the gadget "The Flopnik".

* * *

Two firsts for submarines

The first of a fleet of submarines that can launch guided missiles went into active duty with the United States Navy last week.

The new sub, named the "Grayback" will pack two Regulus II pilotless aircraft that can carry nuclear bombs to targets 1,000 miles away, and the next goal for the nuclear-powered sub "Nautilus" will be the first trip across the top of the world under polar ice to the Russian side of the Arctic.

"Nautilus" skimmed under the ice to within 180 miles of the Pole last summer. She will try to go straight through this coming summer.

* * *

Crewless submarine?

A British firm announced last week in London that it is designing a giant atomic-powered submarine oil tanker capable of crossing the Atlantic without a single crew member.

The vessel, faster and more powerful than any ocean-going vessel now afloat, could be steered and navigated across the Atlantic by automation.

Planners hope to see it launched within five years.

* * *

Ontario boosts Public Works

Stepped-up public works programs in the Province of Ontario will provide 250,000 jobs in the next year.

This was announced by Ontario Premier Leslie Frost as he presented his 1958-59 budget to the legislature.

This is an increase of about 20,000 jobs over the programs of the past year.

La Sauvegarde Opposes Union

The Montreal assurance company La Sauvegarde has been accused of creating all possible obstacles to prevent their employees from exercising their right of association with the Office Employees Union of Montreal which was organized by the C.C.C.L. The accusation was made by the C.C.C.L. Central Council of Montreal, and a resolution was adopted publicly condemning the anti-union attitude of La Sauvegarde Assurance Co., and supporting the union members in their fight to form a democratic and free union.

The Central Council promises to find ways and means of helping the union members of the Montreal assurance company.

It was revealed that during the period of organization the company did everything in their power to impede the entry of the union and used all methods of intimidation to prevent their employees from joining the union.

The Quebec Labor Relations Board having the certificate of recognition to the union has now decided to hold a hearing at the company's request to revise the Board's decision. This meeting was scheduled to be held about the middle of this week.

In the meanwhile the union members have prepared demands to be incorporated into the collective labor agreement.

The demands call for a salary increase of 10 percent, a minimum yearly salary of \$2,985.00 for male employees, statutory and automatic wage increases, a clause covering seniority, sick leave holidays, remuneration for overtime work at \$2.00 an hour, plus an allowance for meals, 16 paid holidays, promotion by seniority rating, a grievance procedure and finally employee classification subject to union approval.

The union hopes that La Sauvegarde Company will drop its present tactics and decide to meet union representatives to negotiate a labor agreement which will greatly improve the working conditions of their employees.

At the present time, there are employees who are drawing a weekly salary of \$29.00.

It is time that such a scandal as this be stopped in the Province of Quebec.

It is time that companies like La Sauvegarde, who boast of applying Christian principles in their business dealings, and also brag of doing business with the French Canadian working class, start to treat their employees as human beings who are entitled to a decent living.

It is also time that they drop their despicable tactics of intimidation by firing old and faithful employees who wished to protect and improve their lot by joining a union. La Sauvegarde Company is proving itself as one of the fiercest anti-union organizations in the Province of Quebec.

This deplorable situation must be stopped and with the support of the Montreal Central Council and the C.C.C.L. union it surely will.